

LES ECHOS LAUNOISIENS

N° 107
Septembre 2024



VILLAGES ÉTAPES
FAITES UNE PAUSE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL!

Mairie

Ouverture : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h30 à 12h, mardi de 16h30 à 18h30, samedi de 9h30 à 11h30.

Tel : 03 24 35 01 60 / Mail : mairie.launoissurvence@wanadoo.fr / Site internet : <https://www.launoissurvence.fr/>

Page Facebook : « Commune de Launois-sur-Vence »

Agence postale communale

Mardi de 16h à 19h / Mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30 / Samedi de 9h à 12h. Tél : 03 24 35 01 37 / **Bibliothèque gratuite** à retrouver sur place.

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Avec les élections européennes et législatives, la vie politique a été marquée ces derniers mois par son lot de division et d'incertitude. Notre société est perturbée. Malgré tout, la commune reste et demeure le dernier rempart stable garant de la continuité du service public pour tous. Nous poursuivons nos efforts pour vous rendre la vie plus agréable et vous servir.

Les travaux entrepris depuis trois ans prennent fin, respectant le calendrier établi. L'inflation et les différentes crises ne permettent pas à notre équipe d'œuvrer sereinement, mais nous poursuivons nos efforts pour réaliser les projets que nous avons retenus dans les années à venir tout en maintenant une gestion rigoureuse et saine.

L'été se termine et les vacances aussi pour beaucoup d'entre nous. Notre village a renoué avec ses festivités où le succès a été au rendez-vous.

Nos associations jouent un rôle important dans la vie du village et je ne peux que les remercier d'occuper nos enfants dans les diverses activités, football, Pâques, Noël et divertir les aînés dans le domaine culturel et social.

Le soleil était au rendez-vous cet été pour la fête du village et en particulier pour les jeux intervillages qui se sont déroulés fin juin à DOMMERY. Notre équipe s'est montrée dynamique et a obtenu de bons résultats. LAUNOIS SUR VENCE accueillera le samedi 28 juin 2025 au relais des messageries les jeux intervillages et je vous invite à venir et y participer, petits et grands.

LE MOT DU MAIRE - suite

La rentrée scolaire sera sereine sans fermeture de classe grâce à l'action menée en collaboration avec les élus des communes voisines. Je souhaite à nos enfants, parents, enseignants et personnels communaux une excellente rentrée.

Pour conclure, je tiens à remercier les habitants de leur compréhension pour la gêne et les désagréments occasionnés par les travaux dans le village.

Très bonne rentrée à tous !



PETITS RAPPELS

Les travaux de voirie entrepris dans la commune prennent fin. Nous avons réalisé des trottoirs pour la sécurité de tous et en particulier pour nos enfants.

Les trottoirs appartiennent exclusivement aux piétons. Particulièrement les trottoirs en béton délavé de couleur claire. Aucun véhicule n'est autorisé à y stationner. De même, le stationnement devant une entrée de garage, même le vôtre, n'est pas autorisé. La voie publique ne doit pas être privatisée et doit être accessible à toutes et à tous. Hormis les stationnements prévus pour les handicapés, il n'y a aucun stationnement réservé.

Les espaces verts des rues ne sont pas prévus pour les déjections canines.

Réapprendre la tolérance et la bienveillance et permettre le « vivre ensemble. C'est indispensable.

Etat civil

Mariage :

Melinda MARTINEZ et Benjamin LUA se sont dits oui le 29 juin 2024. Félicitations aux jeunes époux !



Naissances :

Elyo HERBILLON né le 20 juin 2024

Olivia POULAIN née le 23 juin 2024

Félicitations aux heureux parents !



Décès :

Monsieur Daniel JANS le 13 juin 2024.

Sincères condoléances à la famille.





En fin d'année scolaire, et comme les années précédentes, la Mairie a offert une calculatrice aux CM2 pour les récompenser pour leur parcours scolaire à Launois-sur-Vence. La remise de ces petits cadeaux a aussi été l'occasion de souhaiter une belle réussite à ces futurs collégiens !

Office de tourisme des crêtes Préardennaises

Horaires d'ouvertures :

Du 1er janvier au 30 avril, et du 1er octobre au 31 décembre : Lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h à 17h

Du 1er mai au 30 septembre : Mardi au vendredi de 10h à 12h et de 13h à 18h

Téléphone : 03 24 35 02 69

Mail : officedetourisme@lescrettes.fr / Instagram : otcrettes / Facebook « Office de Tourisme des Crêtes Préardennaises »

L'Office d'Animation des Crêtes Préardennaises – OACP

A retrouver à partir du 18 septembre 2024 dans les locaux de l'OACP, tous les mercredis, de 16h à 17h, la **LUDOTHEQUE**.

Venez découvrir une incroyable collection de jeux de société gratuitement !

Il y en a pour tous les âges, petits et grands !

La **ludothèque**, c'est un espace pour apprendre et jouer gratuitement.

Possibilité d'emprunter des jeux pour toute la famille en adhérant à l'OACP.

Présence d'un animateur pour vous accueillir et répondre à vos questions.



Les animations au Relais de poste

Marché des Producteurs de Pays :

Le 1er vendredi du mois, de 15h00 à 19h00 / Entrée gratuite / Restauration sur place ou à proximité. Dates : 6 septembre - 4 octobre - 1er novembre - 6 décembre.

Marché de l'antiquité et de la brocante :

Rendez-vous les deuxièmes dimanches du mois au Relais de Poste aux chevaux de Launois / Restauration sur place - entrée gratuite de 9h à 17h.

Fête des Associations – 3^{ème} édition :Dimanche 8

Septembre 2024.

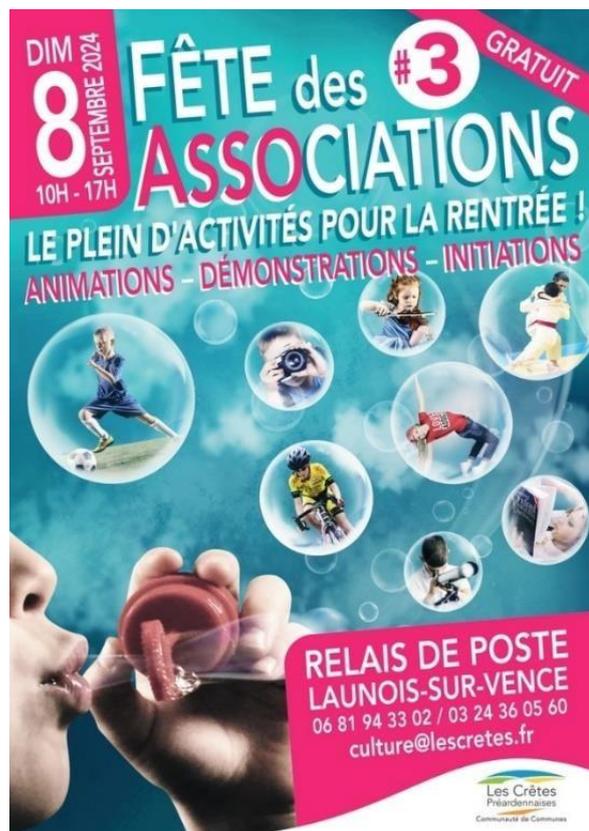
De nombreuses associations du territoire seront réunies pour vous présenter leurs activités.

Entrée gratuite.

Le plein d'activités pour la rentrée !

De 10h à 17h.

Renseignements : 06 81 94 33 02 / 03 24 36 05 60
culture@lescrettes.fr



Informations

Biodéchets

Un conteneur pour les biodéchets a été mis en place à proximité de la benne à verre en face la Mairie, Promenade Jules Mary. Pour accéder à ce service, merci de vous adresser en Mairie pour remplir une demande de bio-seau et sacs kraft et signer la convention de mise à disposition (service gratuit, compris dans le forfait de la facture des ordures ménagères de la Communauté de Communes). Attention ce conteneur n'est pas un composteur, merci de respecter la liste des déchets inscrite sur les sacs.



Piles et batteries

Rappel important : les piles et batteries n'ont rien à faire dans le tri sélectif. Des bornes d'apports volontaires sont disponibles dans de nombreux points de vente et les déchèteries les collectent aussi.

Horizon féminin - Gynécobus

Des consultations de gynécologie dans notre commune !

Le bus "Horizon féminin" sera toutes les 6 semaines à Launois-sur-Vence pour proposer aux femmes de la commune et des environs des consultations de gynécologie :

- Contraception (information, prescription, suivi, pose et retrait d'implant ou de stérilet)
- Consultation de suivi gynécologique
- Information et dépistage des IST (Infections Sexuellement Transmissibles)
- Dépistage du cancer du sein par palpation mammaire et du cancer du col de l'utérus par frottis cervico-vaginaux
- Aide pour la prise de RDV (gynécologues, avis chirurgical)
- Information sur la vie sexuelle et affective

Avec ou sans rendez-vous, une sage-femme et une auxiliaire de puériculture accueilleront les patientes dans un bus tout équipé, disposant de tout le matériel nécessaire !

Vous pouvez dès à présent prendre RDV :

- sur Doctolib, à CHI nord Ardennes
- Au 03.24.22.80.03.

Le bus s'installera sur la place H. JURION. Première venue du bus le 3 septembre 2024.



Avis à vos amis camping caristes !

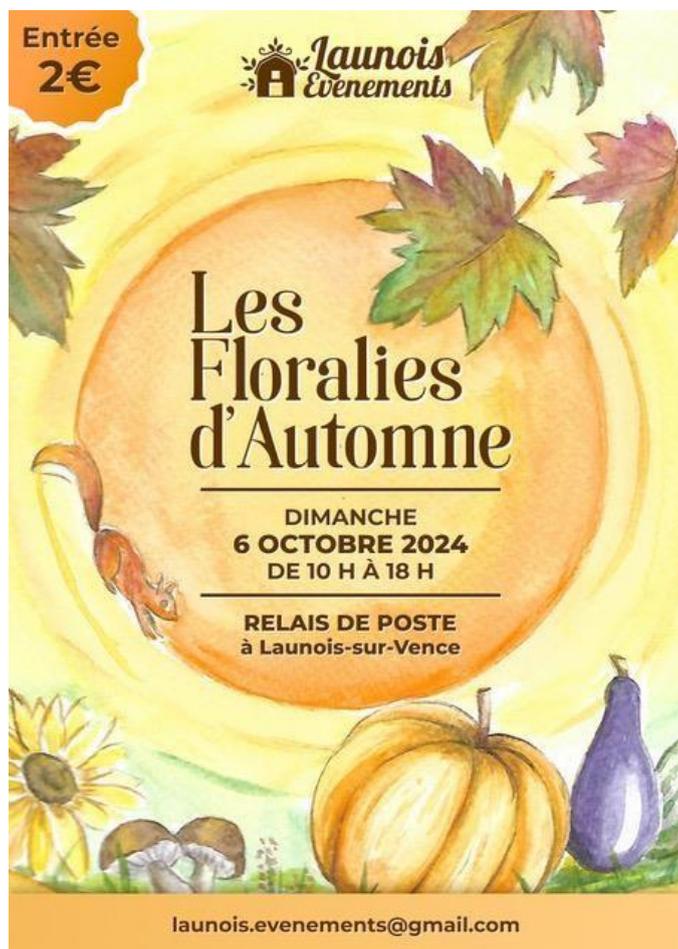
Il reste quelques aménagements à réaliser, mais la nouvelle aire de stationnement pour les camping-cars est désormais accessible !



Pour rappel, une borne de services se trouve à quelques mètres de ces nouveaux emplacements.

Rendez-vous route de Thin !

Launois évènements



launois.evenements@gmail.com

Football Club Launois 1923



Le club recherche des joueuses et des joueurs.

Possibilité de participer à des entraînements pour essayer (prendre contact pour les horaires).

U6/U7 – enfant né en 2019/2018

U8/U9 – enfant né en 2017/2016

U10/U11 – enfant né en 2015/2014

U12/U13 – enfant né en 2013/2012

U14/U15 – enfant né en 2011/2010

U18 – enfant né en 2009/2008/2007

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Vincent ARNOULD / 07 76 02 06 45

Hervé MORISOT / 07 86 41 56 77

Les sabots du relais

6 Bis Avenue Louis Joly – 08430 LAUNOIS SUR VENCE
 Tel : 07 49 52 34 56 Mail : lessabotsdurelais@gmail.com
 Site internet : lessabotsdurelais.fr / Facebook – instagram – youtube



Bonjour à tous

Comme vous avez pu le constater, au sein du relais de poste, nous avons réceptionné une carrière de travail pour les chevaux, depuis mars 2024. Nous en remercions la communauté de communes qui nous loue cette carrière de 60m x 40m. Nous avons pu l'étreindre lors de notre fête paysanne en juin 2024. Nous y avons organisé un concours d'attelage qui a rencontré un vif succès, malgré la météo loin d'être clémente ! Nous pouvons d'ores et déjà vous informer que cette carrière sera mise à disposition par nos soins pour des cavaliers ou passionnés de chevaux. Ce lieu vous permettra de travailler en toute sécurité et dans de bonnes conditions. Toutes les personnes intéressées peuvent nous joindre afin de connaître les modalités.

Nous avons également mis en place avec des professionnels des stages en lien avec les chevaux : initiation attelage, passage de galop attelage, débardage, massage équin, et bien d'autres encore. Courant septembre de nouvelles sessions vont être mises en place. Vous pouvez suivre toutes ces informations sur Facebook et Instagram ou tout simplement en nous contactant par téléphone ou par mail

Nous collaborons également avec **Isabelle JOLY – hypnothérapeute médiateur Equin** - dans un travail de relation d'aide avec le cheval comme médiateur et le médiateur comme révélateur. Si vous êtes intéressés ou pour toute question, vous pouvez **la joindre au : 06 51 89 18 90 et par mail : isabellejoly08@protonmail.com**.

Nos balades en calèche continuent mais bien sûr en fonction de la météo ! Nous accueillons de plus en plus de groupes et des établissements de santé car nous avons une calèche pour les fauteuils roulants qui est bien appréciée. Nous sommes ravis de retrouver les sourires sur les visages de ces personnes à mobilité réduite et le contact avec le cheval de trait est très apprécié.

N'hésitez pas à nous solliciter également pour des prestations d'ordre privé (mariage, baptême, anniversaire...). Si vous cherchez une idée cadeau, pensez au bon cadeau que nous serons ravis de vous établir.

Vous pourrez nous rencontrer lors de la fête des associations le 8 septembre 2024 et lors des journées du patrimoine au sein du relais. Nous installerons également notre stand au salon du mariage au parc des expositions de Charleville le week-end du 2 au 3 novembre 2024. Nous serons ravis de vous accueillir et de vous renseigner sur nos activités qui se déroulent toute l'année.



Anim'les Crêtes



Nous voici déjà en septembre. Nous espérons que la rentrée s'est bien passée pour vous tous mais plus particulièrement pour les enfants.

Récapitulatif de nos propositions estivales :

En Juin, les jeux Inter-villages organisés cette année à Dommary. C'est une équipe constituée de 30 launoisiens qui se sont mesurés aux autres participants des villages voisins sur divers jeux tels que le parcours de brouette/ fléchette, Tir à la corde, Garçon de café, Belotte, Tub' balles, Jeux d'eau etc.... Un après-midi de rigolade où chacun a pu dévoiler ses talents. L'équipe s'est offerte la 4^{ème} place sur 8 équipes au total !!!

Et cette manifestation s'est poursuivie par un repas dansant jusqu'au bout de la nuit.

Les prochains jeux inter villages auront lieu le Samedi 28 Juin à Launois-sur-Vence.



En Juillet, le voyage estival à destination de Berck a malheureusement été annulé en raison des élections législatives (2^{ème} tour). Le car était complet très rapidement mais ces élections exceptionnelles nous ont contraint à l'annuler.

En Août, 2 jours de fête patronale 10 & 11 Août.

Cette année, elle fut peu fréquentée le samedi comme le dimanche. 14 équipes au concours de pétanque. Des équipes ont fait le déplacement de Revin et Saint-Menges.

Le tirage de la tombola a fait d'heureux gagnants avec des lots variés comme du champagne, des brioches de notre boulangerie, des repas au kebab de Poix-Terron, des bières de notre brasserie Ardwen, desentrées pour le domaine de Vendresse, des jeux pour enfants, des coffrets de soins, un tirage photo de notre photographe, etc...

Le repas du Dimanche soir fut bien copieux et les 60 participants ont apprécié le Jambon à la broche cuisiné sur place par Benjamin.

Le COCU fut brûlé par tradition le dimanche à 23H30

L'an prochain, elle se déroulera les 9 & 10 Août 2025.



Anim'les Crêtes

Notre programme automnal

En Octobre

Le dimanche 20 Octobre : Bourse aux vêtements



Le Jeudi 31 Octobre : Halloween

L'association Anim' Les crêtes est heureuse d'organiser

Halloween

Jeudi 31 OCTOBRE 2024

Rendez-vous devant le Relais de poste à 14H00 un départ à 14H15 pour la collecte de bonbons

Chaque enfant devra être accompagné d'un parent durant tout le parcours et restera sous la surveillance de celui-ci

Le parcours sera le suivant : rue Louis Joly, Lotissement de la Terre à l'Or, rue de Pierrepont, Place de l'église, et pour finir rue Cécilia Gazanière qui nous ramènera au relais de poste (Pour des raisons de sécurité seules ces rues seront empruntées)

Nous vous accueillerons ensuite au Relais de poste Pour la soupe à la citrouille et notre salle effrayante !!!

Une nouveauté pour cette année
L'entrée est gratuite

Pour le bon déroulement de l'après-midi, veuillez nous avvertir de votre participation Par SMS au 06.11.39.70.65 et nous communiquer le nombre de participants avant le vendredi 26 octobre (merci d'avance)

En Novembre

Des nouveautés pour cette nouvelle édition : nous renouvelons toutes les activités créatives, les mascottes Pat' patrouilles seront également avec nous à divers moments de la journée, et d'autres animations à venir....

Le Relais des lutins
Du Père Noël

4^{ème} édition

23 et 24 novembre
Launois sur vence (08)
10H à 18H

Marché de Noël avec des exposants locaux

Pass activités 8€ petits ateliers créatifs pour les enfants de 3 ans et plus + l'entrevue avec le père Noël

Pass Père Noël 4€

Restauration sur place Bourguignon Frites
Buvette Gaufres etc....

Anim' les crêtes
Animlescret@gmail.com

Conseil municipal

Séance du 7 mai 2024

Présents : M. LOMBARD Janick, Maire, Mmes : BAUDET Virginie, CHRISMENT Laure, PECHERAL Marie, MM : FORTANT Jérôme, LARUE Miguel, MARTIN Antoine, MERCIER Mickaël, PETITFILS Damien, VANBELLE Éric

Excusés ayant donné procuration : M. FORGET Sébastien à M. LOMBARD Janick, M. HALTER Vincent à Mme PECHERAL Marie, HALTER Vincent à Mme PECHERAL Marie

Excusé : M. LAMBERT Kévin

Absent : M. GUILLAUME Bernard

AUTORISATION D'EMPRUNT (ASSAINISSEMENT PLUVIAL)

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt AQUAPRET d'un montant total de 400 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement pluvial dans plusieurs rues de la commune de LAUNOIS SUR VENCE.

Le Conseil municipal de LAUNOIS SUR VENCE après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 400 000 €
A cet effet, le Conseil autorise son maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT

Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration

Par délibération du 11 mars 2022, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT DU 28 JUIN 2024

Répartition du capital social

La société publique locale (SPL) dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, la commune de Launois sur Vence a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Au 20 mars 2024, SPL-Xdemat comptait 3 282 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code de commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

Cette nouvelle répartition du capital social, détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la SPL.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :
- donner pouvoir au représentant de la commune de Launois sur Vence à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente,
- donne pouvoir au représentant de la commune de Launois sur Vence à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

SUBVENTION ADMR

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2024 à l'association suivante :

*ADMR de Launois sur Vence : 300.00€

DIT que le montant total des subventions a été prévu au compte 65748 du budget primitif 2024.

Conseil municipal

Séance du 20 juin 2024

Présents : M. LOMBARD Janick, Maire, Mmes : BAUDET Virginie, PECHERAL Marie, MM : FORTANT Jérôme, MARTIN Antoine, MERCIER Mickaël, PETITFILS Damien, VANBELLE Éric

Excusés avant donné procuration : MM : GUILLAUME Bernard à M. VANBELLE Éric, HALTER Vincent à Mme PECHERAL Marie

Excusé : M. FORGET Sébastien

Absents : Mme CHRISMENT Laure, MM : LAMBERT Kévin, LARUE Miguel

DEBAT PREALABLE SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU P.A.D.D. DE LA Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises

Exposé de M. LOMBARD Janick, Maire

Le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** comporte un **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**.

Le PADD est une pièce importante du dossier de PLUi, en ce sens qu'il exprime **le projet politique** de la Communauté de Communes et de ses communes membres, pour organiser, protéger et développer le territoire communautaire.

Dans le respect du code de l'urbanisme, le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Afin de préparer ce débat, M. LOMBARD Janick précise qu'une version provisoire du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)** a été transmise par la Communauté de Communes et qu'elle s'articule autour de 3 grandes orientations communautaires :

- **Orientation n°1** : Assurer un développement du territoire harmonieux et vivant,
- **Orientation n°2** : Relever collectivement les défis liés aux transitions pour assurer un développement respectueux de l'environnement
- **Orientation n°3** : Renforcer l'identité territoriale reconnue des Crête Préardennaises.

Le conseil municipal,

- Vu la délibération n°C-57-10/20-1 du 22 octobre 2020, prescrivant l'élaboration du PLUi, fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,
- Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.151-2, L.151-5 et L.153-12,
- Vu le document « P.A.D.D. » provisoire diffusé au préalable par la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises,
- Après avoir entendu l'exposé de M. LOMBARD Janick,

Décide :

- de soumettre au débat les orientations générales du P.A.D.D. du PLUi,
 - de prendre acte de la tenue du débat au sein du conseil municipal et des échanges suivants intervenus lors de ce débat :
- Les membres du Conseil Municipal proposent de s'appuyer sur les orientations du SCOT qui fixe comme objectifs de maintenir le bon niveau de services des villages relais, notamment en préservant les pôles scolaires, pour reprendre cet objectif dans le projet de PLUi qui lui ne vise que le développement d'une politique petite enfance.
- Le Conseil Municipal demande que la loi sur la ZAN soit adaptée à la situation des commune rurales.
- Le Conseil Municipal demande également que le choix de matériaux soit élargi dans le périmètre de protection des bâtiments de France (à négocier avec la DRAC lors de la mise en place du PLUi) :
- Notamment la tuile (dont nous disposons d'un approvisionnement local) au lieu de l'ardoise, dont il ressort un problème d'approvisionnement et des problèmes de qualité par la présence de pyrite de fer.

AVENANT 1 LOT 2 STP VENCE

Vu la délibération n°2023-32 du 08 septembre 2023 attribuant le marché de travaux de voirie LOT 2 à l'entreprise STP VENCE,

Vu qu'il est nécessaire d'adapter et de modifier le programme,

Le Maire soumet au conseil municipal

-l'avenant n°1 du 16 mai 2024 qui a pour objet la prise en compte de prestations supplémentaires correspondant :

*à des améliorations de la qualité de certains aménagements ;

*à des interventions apparues impératives lors des travaux.

Les modifications introduites par l'avenant sont :

*Ajout au bordereau des prix unitaires (B.P.U) de prix nouveaux,

*Ajout des travaux de réfection de la rue des Dames et de la rue de la Cassine selon devis N°DV240050B

Incidence de l'avenant sur la durée d'exécution :

Délai initial de 20 semaines

Délai d'exécution supplémentaire de 4 semaines

Nouveau délai d'exécution sera de 24 semaines.

Montant de l'avenant : 9334.75€ HT soit 11201.70€ TTC soit un écart de 2.29% par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide ;

-d'accepter l'avenant n°1 du LOT 2 à l'entreprise STP Vence concernant le marché attribué par délibération du 08 septembre 2023 qui représente une augmentation du marché de 9 334.75€ HT,

-autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR DES TRAVAUX DE VOIRIES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande l'attribution d'un fond de concours dans le cadre du pacte financier 2022-2026 de la Communauté de Communes pour l'opération de travaux de voiries « aménagement de diverses rues de la commune suite aux travaux d'assainissement collectif gérés par la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE RISQUE PREVOYANCE

Le code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire, notamment ses articles L 827-1 et suivants,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Exposé :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

-Les **risques santé** : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,

-Les **risques prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Cette **participation devient obligatoire** pour :

-Les **risques prévoyance** à compter du 1er janvier 2025 (montant minimal brut mensuel de 7€ par agent, selon l'article 2 du décret n°2022-581). Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90% du salaire net,

-Les **risques santé** à compter du 1er janvier 2026 (montant minimal brut mensuel de 15€ selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

L'Assemblée Délibérante :

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et l'unanimité des suffrages exprimés, **DECIDE**

Article 1 :

*de retenir la procédure de la convention de participation pour les risques prévoyance pour un effet des garanties au 1er janvier 2025. La procédure retenue est déclinée comme suit :

-Participation au dispositif du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes pour permettre d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance.

*de verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention :

-En respectant le minimum prévu à l'article 2 du décret n°2022-581,

-Selon une fourchette comprise entre ce minimum et 7€.

Article 2 :

*certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,

CONVENTION D'ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT DES ACTES DE VIOLENCE

Le maire rappelle à l'assemblée :

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes ;
 Considérant que le CDG08 a mis en place ce dispositif, par délibération du 27 novembre 2023 pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en feront la demande ;
 Considérant qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier au CDG08 la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de la commune de Launois sur Vence ;
 Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à ce dispositif,

Le président/le maire propose :

ARTICLE 1 :

D'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes.

ARTICLE 2 :

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant :

-AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vu la délibération N°57-04/24 du 30 avril 2024 du Conseil de Communauté des Crêtes Préardennaises,

Vu l'exposé de M. LOMBARD Janick,

Vu la proposition de convention entre la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises et la commune de Launois sur Vence concernant la mise à disposition du service technique de la commune au profit du service assainissement collectif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition et toutes pièces se rapportant à cette affaire.